



INSCRIPTION VACANCES JUILLET

Du 14 au 18 juin 2021

De 16h-18h30

Dans les locaux de l'accueil de loisirs

Fiche de pré-inscription à compléter et à remettre uniquement aux jours et aux horaires d'inscription au verso (PAS DE MAIL)



RENSEIGNEMENT : enfance.jeunesse@chaumont-sur-tharonne.fr 02.54.97.48.50



INFORMATIONS A LIRE AVANT DE FAIRE L'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

L'ouverture de l'accueil de loisirs, pour les vacances de juillet 2021, se fera en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire en vigueur.

Ainsi, l'aménagement de zones pour éviter le brassage entre les groupes et le respect des règles sanitaires, pour éviter la propagation du virus, est organisé de la façon suivante :

- Les enfants de petite, moyenne et grande section seront accueillis à l'école maternelle.
- Les enfants de CP, CE et CM seront accueillis à l'accueil de loisirs.

Le nombre de places étant restreint (16 maternelles et 24 primaires), nous avons mis en place des critères pour les inscriptions :

- Les enfants scolarisés au sein de l'école de la commune ;
- Les deux parents doivent exercer un travail, ou 1 en cas de famille monoparentale ;
- Le principe de chronologie d'arrivée des inscriptions aux dates et horaires indiqués et dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Anne-Karen MAILLIAT-TRUPPA
Responsable du service enfance-jeunesse

Fiche à pré-remplir avant jour de l'inscription

Fiche planning présence vacances **JUILLET 2021**

Nom, Prénom de l'enfant :

Merci de cocher les jours de présence et les repas retenus dans le tableau ci-dessous

Semaine du 7 au 9 juillet			Semaine du 12 au 16 juillet			Semaine du 19 au 23 juillet			Semaine du 26 au 30 juillet		
			L 12	repas		L 19	repas		L 26	repas	
			M 13	repas		M 20	repas		M 27	repas	
M 7	repas		M 14	FÉRIÉ		M 21	repas		M 28	repas	
J 8	repas		J 15	repas		J 22	repas		J 29	repas	
V 9	repas		V 16	repas		V 23	repas		V 30	repas	

► J'atteste sur l'honneur que les 2 parents travaillent ou 1 en cas de famille monoparentale
 OUI NON

► Mon enfant est autorisé à partir seul ? (Uniquement pour les plus de 6 ans)
 OUI NON Si oui merci d'indiquer un créneau horaire

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :